

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 15

DELIBERATION
DL CIAS 2026-5-03

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 15 OCT. 2026
- la publication le : 15 OCT. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"
Séance du 08 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 1^{er} octobre, s'est réuni à 18h00 à la salle Liseron de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Madame Maryse AUGUIN.

Conseillers présents : Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Raphaël FARTURA, Bérangère GARRAUD, Chantal GUILBAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Éric PEYTHIEU, Claudia POIREAU.

Conseillers absents et excusés : Jean-François BIRON, François BLANCHET, Marie-Thérèse BONNEAU, Christophe CABANETOS, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Sandrine MARCHAL, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Yann THOMAS, Claude VILLAIN.

Pouvoirs :
François BLANCHET à Bérangère GARRAUD,
Christophe CABANETOS à Jean-Noël MANDIN,
Sandrine MARCHAL à Catherine LAHAYE-THOUZEAU,
Yann THOMAS à Maryse AUGUIN.

Isabelle CATTEAU est désignée secrétaire de séance.

Création/suppression d'emplois permanents et
modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de la collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles L.332-14 L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. C'est le cas notamment des emplois du niveau de la catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

Création de postes au sein du tableau des effectifs

Avancements de grade suite à la réussite à un examen professionnel

Suite à la réussite d'un agent du CIAS à l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, il est proposé de créer un poste sur ce grade à temps non complet (14/35^{ème}) afin de pouvoir nommer cet agent. Le grade sur lequel l'agent est actuellement positionné sera supprimé au tableau des effectifs par la suite, après avis du Comité Social Territorial.

Création d'un poste d'animateur de l'épicerie sociale intercommunale à temps complet

Le projet d'Epicerie Sociale Intercommunale prévoyait la création d'un poste permanent d'animateur à 0.8 ETP pour 250 à 300 bénéficiaires par mois.

Cette prévision s'appuyait sur le fonctionnement d'autres épiceries sociales et solidaires et les préconisations de l'ANDES (Association nationale de développement des épiceries sociales et solidaires), réseau auquel adhère le CIAS.

Le Conseil d'Administration du CIAS du 27 mars 2025 a finalement approuvé la création un poste permanent d'animateur au grade d'adjoint d'animation à 0.5 ETP, au sein de l'épicerie sociale intercommunale, ouverte le 24 septembre 2025 avec 163 bénéficiaires. Ce choix était motivé par la nécessité d'observer l'évolution de l'activité sur la 1^{ère} année de fonctionnement de l'épicerie et d'impliquer la nouvelle gouvernance du CIAS dans le bilan et les perspectives de ce nouveau service public.

Très rapidement après le démarrage de l'activité, des heures complémentaires ont été attribuées à l'agent occupant ce poste portant le temps de travail jusqu'à la hauteur d'un équivalent temps plein.

Le nombre de bénéficiaires de l'épicerie a presque triplé depuis l'ouverture, avec 477 usagers en mai dernier.

Le besoin de faire évoluer ce poste à 1 ETP est donc démontré et nécessaire pour répondre à l'objectif d'insertion sociale et professionnelle des usagers inscrits à l'épicerie (accompagnement social, mise en place d'ateliers...).

Il est à noter que ce poste est cofinancé sur cet objectif par la CAF (convention pluriannuelle 2025-2027 sur la base de 8 000€ pour 1 ETP/an) et le Département de la Vendée (convention renégociée annuellement soit 7 500€ en 2025, 4 000€ en 2026 et 13 000€ demandés en 2027).

Suppression de poste créé et non pourvu au sein du tableau des effectifs

Au regard des derniers changements d'organisation opérés, des évolutions de carrière des agents suite aux avancements de grade, promotions internes ou réussites à concours et dans le cadre d'une optimisation de la gestion du tableau des effectifs, il est proposé de mettre le tableau des effectifs du CIAS à jour. Il est en effet nécessaire d'avoir une forte concordance entre le tableau des effectifs et les emplois réellement pourvus et ainsi de limiter les emplois vacants.

Il est proposé de supprimer 1 poste vacant d'attaché territorial à temps complet.

Au vu des éléments ci-dessus, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14/35^{ème}),
- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (17,5/35^{ème}) pour créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- la suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-4-1 et R.123-20 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1

Vu le BP 2026, Chapitre 12,

Vu l'avis...du Comité Social Territorial du 8 octobre 2026,

Vu le rapport,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 11 décembre 2025,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent :

- au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14/35^{ème})
- au grade d'adjoint d'animation à temps complet

Considérant la nécessité de supprimer un emploi permanent :

- au grade d'adjoint d'animation à temps non complet (17.5/35^{ème})
- au grade d'attaché territorial à temps complet

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE la création d'emplois permanents :

- au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14/35^{ème}),
- au grade d'adjoint d'animation à temps complet

Article 2 : DECIDE la suppression d'emplois permanents :

- au grade d'adjoint à temps non complet (17.5/35^{ème})
- au grade d'attaché territorial à temps complet

Article 3 : d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il figure dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

15 OCT. 2026 SLOW

ID : 085-200061265-20261013-2026_5_03-DE

NOM DE LA FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 13/12/2025	VARIATIONS	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 08/10/2026	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE		OCCUPES EN ETP		TEMPS DE TRAVAIL
						NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR CONTRACTUELS	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR CONTRACTUELS	
FILIERE ADMINISTRATIVE	ATTACHES	ATTACHE PRINCIPAL	2	0	2	2		2		TC
		SOUS TOTAL ATTACHE PRINCIPAL	2	0	2	2	0	2	0	
		ATTACHE	3	-1	2	0	1	0	1	TC
		SOUS TOTAL ATTACHE	3	-1	2	0	1	0	1	
	REDACTEURS	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	0	0	0					TC
		SOUS TOTAL REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE	0	0	0	0	0	0	0	
		REDACTEUR	5	0	5	3	2	3	2	TC
		SOUS TOTAL REDACTEUR	5	0	5	3	2	3	2	
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ERE CLASSE	1	0	1	1		1		TC
		SOUS TOTAL ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	0	1	1	0	1	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0	1	1		1		TC
			1	0	1	1		0,6		21/35ème
		SOUS TOTAL ADJOINT ADMINISTRATIF	2	0	2	2	0	1,6	0	
	SOUS TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			13	-1	12	6	3	7,6	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE	PUERICULTRICES TERRITORIALES	PUERICULTRICE HORS CL	1		1	1		1		TC
		SOUS TOTAL PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	0	1	1	0	1	0	
		PUERICULTRICE	1	0	1	0		0		TC
		SOUS TOTAL PUERICULTRICE TERRITORIALE	1	0	1	0	0	0	0	
	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	6	0	6	6		6		TC
		SOUS TOTAL EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	6	0	6	6	0	6	0	
		EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	1	0	1	1		1		TC
		SOUS TOTAL EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1	0	1	1	0	1	0	
	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	14	0	14	13		13		TC
		SOUS TOTAL AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE	14	0	14	13	0	13	0	
		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	2	0	2	2		2		TC
		SOUS TOTAL AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	2	0	2	2	0	2	0	
	AGENTS SOCIAUX	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CL	2	0	2	2		2		TC
		SOUS TOTAL AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	2	0	2	2	0	2	0	
		AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CL	5	0	5	2		2		TC
		SOUS TOTAL AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	5	0	5	4	0	4	0	
		AGENT SOCIAL	3	0	3	1		1		TC
			6	0	6	6		4,8		28/35ème
			0	0	0					7/35ème
		SOUS TOTAL AGENT SOCIAL	8	0	8	7	0	5,8	0	
	SOUS TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE			41	0	41	35	0	34,8	0
FILIERE ANIMATION	ANIMATEUR	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL	2	0	2	2		2		TC
		SOUS TOTAL ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL	2	0	2	2	0	2	0	
		ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CL	0	0	0					TC
		SOUS TOTAL ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CL	0	0	0	0	0	0	0	
		ANIMATEUR	2	0	2	1	1	1	1	TC
		SOUS TOTAL ANIMATEUR	2	0	2	1	1	1	1	
	ADJOINTS D'ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL	0	0	0					TC
			1	0	1	1		0,8	0	28/35ème
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	0	1	1	0	0,8	0	
		ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL	2	0	2	1		1		TC
			2	0	2	2	0	1,6		28/35ème
			0	1	1	1		0,4		24/35ème
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	4	1	5	4	0	3,0	0	
		ADJOINT D'ANIMATION	1	1	2		1		1	TC
			2	0	2	2		1,6		28/35ème
			1	0	1					24/35ème
			1	0	1	1		0,6		21/35ème
			1	-1	0					17,5/35ème
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION	6	1	6	3	1	2,2	1,0	
SOUS TOTAL FILIERE ANIMATION			15	1	16	11	2	9,0	2,0	
TOTAL FILIERES			69	0	69	55	5	51,4	5	

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15 OCT. 2026

ID : 085-200061265-20261013-2026_5_03-DE

NOM DE LA FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 11/12/2025	VARIATIONS	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 08/10/2026	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE		NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP		TEMPS DE TRAVAIL
						NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR CONTRACTUELS	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR CONTRACTUELS	
FILIERE ADMINISTRATIVE	ATTACHES	ATTACHE PRINCIPAL	2	0	2	2		2		TC
		SOUS TOTAL ATTACHE PRINCIPAL	2	0	2	2	0	2	0	
		ATTACHE	3	-1	2	0	1	0	1	TC
		SOUS TOTAL ATTACHE	3	-1	2	0	1	0	1	
	REDACTEURS	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	0	0	0					TC
		SOUS TOTAL REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	0	0	0	0	0	0	0	
		REDACTEUR	5	0	5	3	2	3	2	TC
		SOUS TOTAL REDACTEUR	5	0	5	3	2	3	2	
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	0	1	1		1		TC
		SOUS TOTAL ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	0	1	1	0	1	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0	1	1		1		TC
		SOUS TOTAL ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0	1	1		1		21/35ème
		SOUS TOTAL ADJOINT ADMINISTRATIF	2	0	2	2	0	1,6	0	
		SOUS TOTAL ADJOINT ADMINISTRATIF	2	0	2	2	0	1,6	0	
	SOUS TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		12	-1	12	8	3	7,6	2	0,493/35ème
FILIERE MEDICO-SOCIALE	MEDECINS	MEDECIN HORS CLASSE	0	0	0	0	0	0	0	
		SOUS TOTAL MEDECIN HORS CL	0	0	0	0	0	0	0	
	INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	0	0	0	0	0	0	0	TC
		SOUS TOTAL INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	0	0	0	0	0	0	0	
		PUERICULTRICE HORS CL	1		1	1		1		TC
		SOUS TOTAL PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	0	1	1	0	1	0	
	PUERICULTRICES TERRITORIALES	PUERICULTRICE	1	0	1	0		0		TC
		SOUS TOTAL PUERICULTRICE TERRITORIALE	1	0	1	0	0	0	0	
	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	6	0	6	6		6		TC
		SOUS TOTAL EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	6	0	6	6	0	6	0	
		EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	1	0	1	1		1		TC
		SOUS TOTAL EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1	0	1	1	0	1	0	
	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	14	0	14	13		13		TC
		SOUS TOTAL AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	14	0	14	13	0	13	0	
		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	2	0	2	2		2		TC
		SOUS TOTAL AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	2	0	2	2	0	2	0	
	AGENTS SOCIAUX	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CL	2	0	2	2		2		TC
		SOUS TOTAL AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	2	0	2	2	0	2	0	
		AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CL	5	0	5	2		2		TC
		SOUS TOTAL AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	5	0	5	4	0	4	0	
		AGENT SOCIAL	3	0	3	1		1		TC
		SOUS TOTAL AGENT SOCIAL	6	0	6	6		4,8		28/35ème
	SOUS TOTAL AGENT SOCIAL		0	0	0					7/35ème
	SOUS TOTAL AGENT SOCIAL		5	0	5	7	0	5,8	0	
	SOUS TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		41	0	41	38	0	34,8	0	
FILIERE ANIMATION	ANIMATEUR	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL	2	0	2	2		2		TC
		SOUS TOTAL ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL	2	0	2	2	0	2	0	
		ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CL	0	0	0					TC
		SOUS TOTAL ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CL	0	0	0	0	0	0	0	
		ANIMATEUR	2	0	2	1	1	1	1	TC
		SOUS TOTAL ANIMATEUR	2	0	2	1	1	1	1	
	ADJOINTS D'ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL	0	0	0					TC
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	0	1	1	0	0,8	0	28/35ème
		ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL	1	0	1	1	0	0,8	0	
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL	2	0	2	1	0	1		TC
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL	2	0	2	2	0	1,6		28/35ème
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL	0	1	1	1		0,4		14/35ème
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	4	1	3	4	0	3,6	0	
		ADJOINT D'ANIMATION	1	1	2		1		1	TC
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION	2	0	2	2		1,6		28/35ème
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION	1	0	1					14/35ème
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION	1	0	1	1		0,8		21/35ème
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION	3	3	6	3	1	2,2	1,0	
	SOUS TOTAL FILIERE ANIMATION		20	2	18	11	2	9,8	2,0	
	TOTAL FILIERES		68	1	69	55	5	51,4	5	

Fait et délibéré,

**Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15 OCT. 2026 **S²LO**
ID : 085-200061265-20261013-2026_5_03-DE

La Secrétaire de séance,

Isabelle CATTEAU



Givrand, le 13 octobre 2026,

La Vice-Présidente du CIAS,

Maryse AUGON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.